



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024.04.04

Commune de Plougestel-Daoulas (29470)

OBJET

Séance du 18 avril 2024

Budget supplémentaire 2024 - Ville

DATE DE CONVOCATION

12 avril 2024

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 28

Nombre d’absents : 0

Procurations : 5

Nombre de votants : 33

Vote

Ayant voté pour 26

Ayant voté contre 7

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2024 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

Etaient présents :

Dominique CAP, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Brigitte DENIEL, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, François LEMAITRE, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Julie MERCIER, Tiphaine BOISSON, Guillaume PARANT, Aude BURGER-CUZON, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, François CORRE, Damien RIVIER, Xavier LE GALL

Etaient absents :

Etaient représentés :

Patricia HENAFF pouvoir à Jean-Jacques ANDRE, Michel CORRE pouvoir à Brigitte DENIEL, Haoua LE GALL pouvoir à Bernard NICOLAS, Stéphane LE GALL pouvoir à Marlène LE MEUR, Loise QUERE pouvoir à Sylvain GANGLOFF

Monsieur Xavier LE GALL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’il a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Budget supplémentaire 2024 - Ville**Rapporteur :****Bernard NICOLAS 4ème Adjoint au Maire****Exposé :**

Le budget supplémentaire étant un acte d'ajustement, il permet d'effectuer l'inscription de dépenses courantes non inscrites pour le budget primitif dans leur intégralité. En effet, le Compte Financier Unique n'ayant pas été arrêté au moment du vote du budget primitif, le budget supplémentaire va permettre d'ajuster les résultats votés par anticipation lors des BP 2024.

Par rapport, aux résultats anticipés inscrits au BP 2024 et aux résultats définitifs de 2023, des ajustements sont nécessaires :

	Section de fonctionnement	de	Section d'investissement
Résultat définitif 2023	1.615.983,94		-497.179,56
Résultat anticipé 2023 inscrit au BP 2024	1.273.179,62		-805.310,04
Ecart	+342.804,32		-308.130,48

De plus, il faut intégrer le résultat de clôture du budget de la Caisse des écoles tel que présenté dans la délibération n°2023-12-17 du Conseil Municipal du 14 décembre 2023, soit un montant à 97,69€.

Afin de tenir compte de cette situation, les écritures ci-dessous sont proposées :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 - Résultat d'investissement reporté	-308.130,48	1068 - Résultat de fonctionnement capitalisé 1641 - Emprunt	342.804,32 -610.934,80
TOTAL	-308.130,48	TOTAL	-308.130,48

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6488 - Autres charges	97,69	002 - Résultat de fonctionnement reporté	97,69
TOTAL	97,69	TOTAL	97,69

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'approuver le budget supplémentaire du Budget Ville comme susvisé

Projet de délibération soumis à la :

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 029-212901896-20240418-2024_04_04_1-DE

Délibération du Conseil Municipal : Motion adoptée par 26 voix Pour et 7 voix Contre, Abstention : 0.

Fait à Plougastel-Daoulas, le 18 avril 2024

**Le Maire,
Dominique CAP**



**Secrétaire de séance
Xavier LE GALL**



CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire

